



**PROCES VERBAL DE LA REUNION du**  
**Conseil municipal du 11 mai 2023**  
**Commune De FRESNE SAINT MAMES**

**Présents** : M. Chausse, M. Rota, M. Guyonvernier, M. Mazard, Mme Chausse, Mme Rousselot, M. Gautherot, Mr Sala, M. FOUIN

**Absents excusés représentés** : Mme Sinapin représentée par M. Mazard, Mme Deloye-Bresson représentée par Mme Chausse, M. Darbon représenté par M. Gautherot, M. Girardot représenté par M. Chausse,

**Absents excusés** :

**Absents** : Mme Sthely, Mr Capo

**Secrétaire de séance** : **Mme Chausse**

➤ APPROBATION du procès-verbal du 14 avril 2023 : **approuvé à l'unanimité.**

➤ Ordre du jour :

**N° 2023-033**

**OBJET** : **Mission de maîtrise d'œuvre relative à la création d'une aire de covoiturage**

Pour : 13	Contre : 0	Abstention : 0	<b>Accepté à l'unanimité</b>
-----------	------------	----------------	------------------------------

Monsieur le Maire, rappelle que la commune a adhéré à Ingénierie 70.

Monsieur le Maire rappelle également que, dans le cadre des travaux de Création d'une aire de covoiturage, la commune a confié une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage à l'Agence départementale Ingénierie70 afin d'accompagner la commune durant le déroulement du projet (études/consultation/travaux).

Suite à la consultation des entreprises, Monsieur le Maire présente le rapport d'analyse des offres réalisé par Ingénierie70 pour le compte de la commune. Il en ressort que l'offre de l'entreprise EUROVIA située à Chemaudin, est l'offre économiquement la plus avantageuse au regard des critères du règlement de consultation.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le choix de l'entreprise EUROVIA comma attribution du marché pour un montant de 378 782,46 € HT soit 454 538,95 € TTC.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire, à signer le marché relatif à la création d'une aire de covoiturage, conclu avec l'entreprise EUROVIA ainsi que tous les documents s'y rapportant.

## 2) Questions diverses

- Un abonnement est proposé pour pouvoir participer aux réunions municipales à distance. Le conseil municipal approuve cette décision pour permettre aux conseillers municipaux intéressés de prendre part aux réunions.

- Point sur le projet de reprise du tabac du Mouton Blanc, par Jean-Philippe Sala et délocalisée en bas du village.

**La séance est levée à 21h00.**

<b>La secrétaire de séance,</b>	<b>Le Maire,</b> <b>Jean-Pierre CHAUSSE</b>
---------------------------------	------------------------------------------------